

Address by Dr. S.L. Mansholt on receiving the
Robert Schuman Prize at the University of Bonn
on 9 May 1968

The European Communities:

Realization of the aims of Robert Schuman

Your Magnificence,
Ladies and Gentlemen,

First of all I should like to thank you.

To be honoured with the prize bearing the name of the man who had the courage to take the decisive step on the road to European integration at a historically difficult and extremely important time, to be honoured with this prize at this University, which Robert Schuman attended as a young student - is a distinction which I deeply appreciate and which I also regard as a responsibility.

In addition, I must tell you how much pleasure it gives me to be admitted to the company of the other holders of this prize, Jean Monnet and Josef Bech. The name of the former - who is also a personal friend - is a European programme in itself. Minister of State Bech is - and, I hope, will be for a long time yet - the living memorial of the great historic hour in which Europe was born. Finally, I wish to add my word of thanks to the donor of the Robert Schuman Prize, Mr. Alfred Töpfer, whose breadth of vision and liberal spirit enable us to meet here today.

Ladies and Gentlemen, I have referred to a step taken by Robert Schuman as decisive. I have a special reason for calling it that. For I consider that, of all the many-sided and imposing achievements of Robert Schuman's life, the decisive one was the creation of a supranational authority in the framework of a democratic structure of the European Communities.

Preparation for this day gave me occasion both to refresh my memory regarding the plans of European-minded men of past centuries, plans which have become history, and also to reflect on the experience gained in the practical work of the past ten years to which I have contributed my share.

The results of both trains of thought have confirmed my conviction that it is indeed the supranational structure which is the central idea, the decisive idea, of integration.

The desire for European unity, organized unity, has been cherished by many thinkers of many nations.

In 1929 Jacob ter Meulen, librarian at the Peace Palace in The Hague, published a three-volume work entitled "International Organization - the Idea and its Development". In 1200 pages - the book's size and thoroughness make it tantamount to a German doctor's thesis - all plans and ideas are discussed which relate to European unification and were worked out more or less realistically during the past six hundred years. The idea of international organization is therefore clearly devoid of the attraction of novelty.

I assure you, you are in no danger of being confronted with six hundred years of history. But I would like to state that, besides the many motives adduced to prove the need for such unification - such as peace, a community fit for human beings and under the rule of law, the spreading of Christianity, fear of Islam - and besides the many forms which were considered important in this unification, the question of "free organization" or "imposed organization" arises again and again in the work of those makers of plans who are to be taken seriously, and the problem of the sovereignty of member states plays a key role. There is no lack of proposals in favour of the paramount position of a strong ruler in such communities. But there are also thinkers who call for an executive body with genuine powers and who advocate decision-taking by majority vote, considering that even constitutional matters should be subject to majority decision.

It is quite fascinating to follow the lines of thought of thinkers of previous centuries and in so doing discover that their ideas by no means necessarily conform to the likes or dislikes which the governments of their own countries show today in matters connected with the supranational solution, supranational institutions with genuine powers, and the possibility of majority decision.

I would like to quote one man - and you will immediately see why and, I hope, appreciate my reasons - who showed little confidence in the unselfishness of the strongest partner in such a community and therefore arrives at a different solution to the supranational problem.

I quote Ter Meulen:

"A writer asked himself whether one specific nation could perhaps not be the best guardian of international interests. He did not mean that a powerful country should be entrusted with direction of the organization or with implementation of its decisions, but had in mind rather a kind of protective supervision which might offer the best guarantee for further development of a truly international sphere.

This (French) author not only considered that a town in the Netherlands (The Hague or in particular Utrecht), would offer special advantages, but also thought that the envoys or other high officials of the federation should, as far as possible, come from the town concerned and be Dutchmen ..."

Ladies and Gentlemen, in order to protect contemporary French statesmen from any false imputations I feel obliged to point out that this plan by the Abbé de Saint-Pierre dates back to the year 1713 ...

These plans for international organization occupied the best intellects, and were put forward again and again throughout history. But the closer their date of conception approaches the nineteenth century, and the end of that century, the more nebulous the proposed forms of supranational structure become. The nation-state, and the concept of sovereignty connected with it, made the hopes for supranational structures fade. I cannot help recalling here the Dutch philosopher of history Johan Huizinga who, in his book "Ravaged World", written during the second World War, reached the conclusion:

"Something of inestimable value would be gained if the average human being of any education came to realize that the concept of nationality is overestimated and misunderstood almost everywhere. This overestimation is certainly not only to be found with fascists and their followers but with all of us. The idea, instilled into us so forcibly, that the nations are an age-old product, if not of blood and soil at any rate of inexorably predetermined historical circumstances, turns out to be a gross error if subjected to the simplest historical examination. To recognize this is not a matter of political conviction or philosophy of life; it simply requires a minimum of historical knowledge and judgment."

To repeat... the closer we come to our century, the vaguer become the proposals on the forms of international co-operation. The authors of the plans are aware of the resistance they are up against, a resistance which thinks more than ever in terms of national sovereignty. They are satisfied - and even think it an occasion for rejoicing - if they succeed in bringing the representatives of such sovereign states together round the same table under the slogan "talking is better than shooting".

This is right, of course. The planners forget, however, that unavailing and inconclusive talking which leads to no solution only ends by causing deep dissatisfaction among the peoples: they sense the gap between words and deeds!

With all due respect to these internationalists for their good will, optimism (however naive), and idealistic hopes, they simply

underrate the element of power politics in political life. It is not without having the United Nations in mind that I should like to quote Johan Huizinga's opinion on the League of Nations:

"The so-called League of Nations was merely an association of states, not a federation of nations. It was a loose grouping for specific purposes only, and lacked every semblance of a federal union."

Quite recently, in fact, complaints were heard again about how little the agreements of regional or functional institutions of the United Nations have moved beyond the stage of lip-service. What the world organization is offering us in the political field is an unbroken series of disappointments - from disarmament to the Middle East conflict.

How far removed we are from what Huizinga pronounced to be a post-war necessity:

"In the coming form of society the world need not lose anything of its rich variety of states, peoples and nations. On the contrary, if the age ahead of us is to be one of civilization, the feelings of attachment which we call national or patriotic will have to embrace the greatest possible number of units of territory and population, units which should, however, not be too large. The happiness of the coming age lies in the federal union of limited units of a social, economic and political nature ..."

I think it by no means improbable that the social unrest to be found everywhere today is partly due to an instinctive uneasiness about the inconsistency between the words and deeds of the Establishment - that inconsistency between handsome-looking declarations of unity and practical incapacity when it comes to performing the tasks which face the developed world within and without.

There is no lack of scientific knowledge. There is no lack of well-founded plans to deal with the major world-wide and regional problems. But there is a lack of will to create the political structure, there is a lack of executive bodies operating within a democratic framework to ensure that insight into the problems is followed up by action on the scale needed today.

I am thinking, for instance, of the first post-war phase. The Americans conceived the Marshall Plan as help towards an all-European reconstruction plan. It was the fault of the governments of the European countries that nothing more came of it than the imperfect co-ordination of the national plans of certain Western European countries. Some of our present structural problems in Western Europe,

which are making society shake, are due to political meanspiritedness at the start of European reconstruction.

This deceitful appearance, this inconsistency between word and act - Robert Schuman cut through it at European level. He took stock of experience gained in the negotiations for setting up the Council of Europe, negotiations whose results perfectly reflected that misdirection which made our peoples believe that a discussion centre could replace European federation. With this experience to back him, Robert Schuman linked the proposal for a coal and steel union with the condition which meant a breakthrough to the federative structure.

It is worth while referring to the decisive documents in which this eminently political step took shape.

The negotiations for establishing the Council of Europe also started with federative prospects and they ended in a façade. Robert Schuman was out to prevent that from happening this time. Hence his invitation which, though addressed to all the member countries of the Council of Europe, stipulated that they should agree beforehand to the establishment of a high authority, whose specific powers could certainly be the subject of negotiations.

The differences of opinion over the structure of the new organization emerge only too clearly from the documents exchanged at the time between the French and British Governments.

In a memorandum to the British Government, a document which has since become history, the French Government proposed, exactly 18 years ago, that the whole of French and German coal and steel production should be placed under a joint high authority in an organization which the other European countries would be free to join.

After the first talk with the French Ambassador in London, the British Foreign Secretary Mr. Bevin informed the British Ambassador in Paris that the French Government proposed the establishment of an authority which should take over control of all coal and steel production in Western Europe. This authority would have no rights of ownership but would have power of control. M. Massigli (the French Ambassador) had declared that the French Government felt this was the first concrete proposal to bring about the unification of Western Europe.

Two days later Mr. Bevin spoke about the French plan in the House of Commons, in a sympathetic but basically reserved tone.

Subsequently Jean Monnet, in several talks between 14 and 19 May 1950, made it clear to the British that the countries participating in the negotiations should in principle first agree about the structure

of the organization before work could start on elaborating and implementing the proposals.

Mr. Bevin fought shy of the proposed government conference. On 25 May he suggested talks between France and Germany in which Britain would take part on the understanding that it would only decide subsequently whether it was prepared to accept the principles of the new structure.

The same day the French Government forwarded to the British Government a memorandum, the key paragraph of which stated that, with the chief aim of securing peace, European solidarity and economic and social progress, the French Government had proposed action in a limited but decisive field. This action consisted in assuring the pooling of European coal and steel production and the establishment of a new High Authority whose decisions would be binding on all the countries participating.

The British Government was invited to agree to a communiqué to this effect, which was to be signed by those countries that wanted to take part in the negotiations on the French proposals.

On 27 May 1950 the British Government intimated that it was unable to agree to any obligation to pool resources or help set up an authority with certain sovereign powers as a pre-condition to participation in international discussions.

In the subsequent exchange of letters through diplomatic channels, London made a fruitless attempt to have agreement in principle to the proposed structure discussed beforehand at a conference of Ministers.

But Robert Schuman stood firm.

On 24 June 1950 the French Government handed to the five partners which were willing to embark upon the supranational adventure, and thus to take the historic first step on the road to real unity, a working document which Jean Monnet explained to the press on 27 June 1950.

This document proposed the partial pooling of sovereign rights by the setting up of a joint High Authority which was to be an executive and administrative body. This High Authority was to be answerable to a joint Assembly chosen directly by the Parliaments of the participating countries. An arbitration tribunal was to be set up to which objections could be submitted.

It is good to recall this move, after almost twenty years. And when, or where, would it be more appropriate to recall it than at the presentation of a prize which bears the name of Robert Schuman and was first awarded to Jean Monnet?

At a time when the European Communities are going through an institutional crisis we must refer back to this point of departure if we are to draw the necessary conclusions from the practical experience which has since been gained.

The practical experience of the past few years has shown us that willingness or unwillingness to accept supranational structures is by no means an ingrained and immutable characteristic of certain countries - the contrast between the behaviour of France and Britain described here is not permanently valid. Governments change, and certain attitudes change with them.

It is another merit of Robert Schuman's that he knew how to use - to quote a German author - "one of Europe's hours of destiny". For it is a valuable gift to know when to make what step with a chance of success.

Today and in the years ahead, the treaty drafted and implemented at that time remains valid as one of the three treaties which are to be merged into a single treaty for the European Communities.

Before considering this task of the future and drawing conclusions regarding it, I feel a few words must be said about the period which holds the key to the differences between those three treaties.

You will remember that discussions had been going on about the question of common European defence from the summer of 1950 onwards. This was not because the advocates of European unification inevitably thought of the armies as the next object of integration after coal and steel. The talks were set on foot more by the Korean war, which proved that there was still a world power which tried to attain political objectives by means of force. This fact made the countries realize that it was not possible to concentrate exclusively on reconstruction inside Europe but that their external security also had to be considered.

The result was the plan for a European Defence Community. That this was also bound to imply efforts to achieve a political community is clear to everyone who takes the democratic view of the military machine as an instrument of politics and not as a "state within the state".

The plans for a European Defence Community and a political community were therefore linked with each other.

You know that both plans came to nothing. Robert Schuman's hour of destiny had passed.

Nevertheless, I have two observations to make about this project.

The spirit of 9 May 1950 was still alive and active in the draft for a political community. We should not allow our memory of it to be blurred by Fouchet plans number so-and-so, which in the final analysis are nothing but a painful illustration of the fact that it is possible through the use of many nice words to convert true historic moves into mere window-dressing.

Another thing I would like to say about this project for a political community refers to that solemn plenary session of the European Parliament on 10 March 1953 when Paul-Henri Spaak submitted a draft constitution for it to the Council of Ministers. Spaak, at that time President of this ad hoc Assembly, began his address as follows:

"It is obviously impracticable in the federal government of these states, to secure all rights of independent sovereignty to each, and yet provide for the interest and safety of all: Individuals entering into society, must give up a share of liberty to preserve the rest. The magnitude of the sacrifice must depend as well on situation and circumstance, as on the object to be obtained. It is at all times difficult to draw with precision the line between those rights which must be surrendered, and those which may be reserved; and on the present occasion this difficulty was increased by a difference among the several states as to their situation, extent, habits, and particular interests.

In all our deliberations on this subject we kept steadily in our view, that which appears to us our greatest interest, the consolidation of our union, in which is involved our prosperity, felicity, safety, perhaps our existence. This important consideration, seriously and deeply impressed on our minds, led each of us to be less rigid on points of inferior magnitude, than might have been otherwise expected; and thus the draft constitution, which we now present, is the result of a spirit of amity, and of that mutual deference and concession which the peculiarity of our political situation rendered indispensable.

That it will meet the full and entire approbation of every state is not perhaps to be expected; but each will doubtless consider, that had her interest been alone consulted, the consequences might have been particularly disagreeable or injurious to others; that it is liable to as few exceptions as could reasonably have been expected, we hope and believe; that it may promote the lasting welfare of our continent, so dear to us all, and secure its freedom and happiness, is our most ardent wish."

I have read this long quotation to you particularly because of what M. Spaak added at this point. These are not my own words, he said. They are an almost literal translation of a letter addressed by

George Washington to the Constituent Assembly of the United States of America on 17 September 1787.

People talk so much about the "technological gap". Why not talk about the "political gap", for a change?

Even the strong wishes of the ad hoc Assembly were not sufficient to prevent a negative decision. The work of the Von Bretano group for a political community was talked to death and buried in conferences of Ministers. It is waiting for another European hour of destiny.

All things considered, the then Foreign Minister of the Netherlands, Mr. Beyen, took a courageous step, worthy of commemoration today, when he put before the Conference of Ministers of the countries of the Coal and Steel Community, held at Messina in June 1955, a memorandum which set in motion economic integration and the joint development of atomic energy for peaceful purposes.

Beyen was aware of the growing uneasiness in government circles about supranational solutions. The institutional structure of the future Economic and Atomic Communities was to depend on the results of an examination as to the type of institutions required for attainment of the proposed aim. Beyen encouraged his colleagues to accept the means that would prove necessary in the interest of that aim.

You all know the result: the institutional structure of the two Communities, the Treaties for which were signed in Rome on 25 March 1957.

The supranational body which is the "Commission" has no power of decision. It has a right, and at the same time a duty, to make proposals. The power of decision lies with the Council, subject to certain well-known conditions. Compared with the Coal and Steel Community, this means a considerable shift in the distribution of powers.

It cannot be disputed - and if I put it less strongly I should be making an understatement - that this structure, too, has enabled decisions to be achieved. It is, after all, human beings with a will of their own who make good or bad use of an instrument. But the confrontation of human will and institutional structure leads to unfavourable results when the will to arrive at the original aim fades, weakens or even disappears.

This can lead to a tendency to deprive the Council of its nature of a Community institution and reduce it to a Conference of Ministers of the individual Member States. Such a trend can gain strength if the supranational authority, the Commission, allows itself to be ousted from its role as driving force of the Community and accepts

the role of an auxiliary institution ("technocrats") of such a Conference of Ministers of the member countries. (It is the undisputed merit of President Hallstein that he saw this danger and steered clear of it for ten years.) All these possibilities - which can take many different forms and be applied to many important and less important individual cases - arise in the final analysis from the institutional structure, which, after all, was laid down in a treaty. Basically the Treaty is also responsible for the institutional crises which the Communities have seen in the last few years and from which they are still suffering. The past decade provides examples of both favourable and unfavourable developments. If one accepts this unsatisfactory structure of the Treaty one must also accept this risk.

In drawing conclusions I shall revert to these dangers, in which we are so disastrously enmeshed today. Before, though, I should like to finish what I have to say about the institutional aspects.

There is, as a matter of fact, another result of the structure as established which deserves special attention: the obvious weakness of the democratic character of this solution. I want to illustrate this disadvantage by two examples.

Granted, the Council decides on proposals tabled by the Commission. But it can amend them while they are being discussed and before they are adopted. It is here that a lack of democratic control becomes apparent, a lack which is inconceivable in the structure of today's national states - provided that structure really is democratic. I mean this: the citizen of the Community is not in a position to follow the process in which proposals become law. A Commission proposal comes before the European Parliament, which renders an opinion on it. Together with the Parliament's recommendations it is placed before the Council, which decides on it in camera. The interested citizen cannot see what changes are made in a draft law between the moments of inception and adoption. An "open society", which is willing and bound to rely on the understanding of its citizens if it expects their sympathetic co-operation, will not be able to pass lightly over this structural defect.

My second example of a defect in the structure relates to the Parliament. It plays only a consultative part but has, in addition, power of control over the Commission, which, in this new structure, is no longer a decision-making body. The weakened position, in this structure, of the Community body which is the "Commission" has the effect of actually depriving the Parliament of power: the Parliament is not a legislative body; it can oppose action by an executive body which is likewise not a legislative body. The legislative body proper (the Council) is not subject to control. In this way the democratic element in the structure becomes permanently and continuously

weaker. The more Community law is enacted and the more the economies become integrated, the less control the national Parliament has over the national Minister, who takes shelter behind Council decisions adopted in Brussels and - rightly or wrongly - washes his hands of responsibility. Unless the national Parliaments' loss of power is offset at Community level by giving further power to a European Parliament, parliamentary democracy will fade away both at national and at European level and we shall move in the direction of an autocracy, an ancien régime.

These questions will arise in the years ahead when negotiations have to take place about the merger of the three Treaties. We shall then see whether the Governments have only enough courage for a "mini-merger" or whether they will dare to do what is necessary - write a new political treaty which makes it possible to give this continent its future form. The citizens of our countries whose professed belief in Europe includes their belief in democracy, that is to say a democratic Europe, can endorse the statement lately made by the European trade union organizations: merger - yes; but not at any price! Not at the price of a betrayal of the right to a democratic say in affairs for the citizens of this Community.

Quite recently I had an opportunity, here in Bonn, of giving my political confession of faith regarding the internal development of the Community and the need for enlarging it. Some people blame me for this. I wanted to take advantage of the present occasion to amplify my statement by saying what conditions, in my opinion, the institutional development of the Communities must satisfy.

Perhaps I shall be blamed for this too, especially because, here again, I come to the conclusion that the European cause - and this is something which touches the future of us all - would be served badly if we baulked at temporary obstacles placed in our path and put up with solutions which bear the delusive semblance of momentary success but entail irrevocable abandonment of the central aims which alone can bring a brighter future.

Ladies and Gentlemen, there is no point in taking offence here. People should try and prove me wrong, if they can. Here again, then, are the things that give me reason for anxiety.

What is at stake here is not institutional hairsplitting. I have drawn your attention to the weakening of the institutional framework in the EEC Treaty, compared with Robert Schuman's concept. The risks built into this hybrid solution are having a disastrous effect today. Since the crisis of 1965, they have led to a situation where the Council has not only been shifting the balance of power over to its side but has also been deliberately trying to weaken the Commission's position by unequivocal attacks on it. The system of

short-term presidency is meant to prevent the Commission from carrying on any continuous, purposeful activity. In pursuing such aims, however, the Council is also working to downgrade itself: from being a Community institution, it becomes an assembly of Ministers from the member countries.

Form and content are inseparable here. And we are all in the fateful position of being faced with an absurd, regressive trend: the supranational links are being loosened and reduced to a mere front, whereas the facts of our time call for exactly the opposite, that is, closer and more comprehensive union.

We really do not need to be prophets, but only to look at the world around us with open eyes, in order to realize that here and now the sins of omission are accumulating, sins for which coming generations will curse us.

It would do no harm if people grasped the whole, deep meaning of what Walter Hallstein said in his speech in Rome in January of this year:

"The views of the nationalists are narrow; the realists are stupid."

What form does it take, this "realism", which its advocates claim to be so sensible and down-to-earth?

It takes the form of a wretched attempt to cope with the problem of adding Britain and the Scandinavian countries to the Community by a little bit of trade policy and tariff manipulation. An unimaginative effort, which shows not a scrap of historical experience and insight. And what is worse, the trade policy manipulations have to support the narrow views of the national states, in order to divert attention from the need to create a common production structure. What is recommended as progress is, in fact, a retreat into the nineteenth century.

Internally, too, no really imposing decision has been taken to meet the requirements of our time and of the new tasks. Governmental commercial travellers supply thin background music, which is more annoying than helpful, in the field of trade, where the entrepreneurs are much more at home than they are.

And this miserable practice of muddling on, a practice which obscures the really necessary tasks and makes it difficult to fulfil them, is being pursued at a time when we can see the revolutionary changes occurring in social policy much more sharply and distinctly than was possible, for example, in 1948 or 1958.

Now, if ever, it is impossible to deny the need for a common economic policy, common technological and industrial development. What

is being complacently offered as a "re-nationalization" of politics is in reality a precipitate retreat into a past that can never come again. Instead of finding broad-minded solutions at Community level we are liquidating even the modest beginnings of such solutions out of nationalistic narrow-mindedness - as in the case of the space programme, for instance.

Our backwardness is not due to lack of basic knowledge and competence on the part of our scientists; it is due to our inability to use their knowledge on the large scale needed nowadays. The help which is offered to scientists and experts in the USA and the Soviet Union in the practical application of the results of their research work is denied to them in our continent by hidebound parochialism.

Our scope for action today is too small and our institutional structure is too weak. This fact cannot be glozed over by crafty manoeuvres at the back door of a Community whose front door is closed with the bolt of short-sightedness.

What is at stake, after all, is not only our internal European problem. Changes in social structure are upsetting the whole world. The moralizing banners brandished at street demonstrations are no substitute for the contribution we are expected to make towards shaping a peaceful world fit for human beings to live in. Instead of destroying the starting points for a supranational structure in a way which is as silly as it is cunning we must not only develop these structures further but must strive to introduce them in other organizations of regional and world-wide importance.

Where, to mention only one outstanding example, is the executive with limited but genuine powers which can implement a charter for development aid of the type conceived by Tinbergen and thus carry this matter beyond the stage of well-intentioned prating into that of actual realization?

Who among us is going to give the Community a form which will make the concept of partnership one to be taken seriously again: partnership with the United States, a country which, as we see, needs us as badly as we need it?

Ladies and Gentlemen, we have met here for a celebration. Award of the Schuman Prize to me makes me the object of the celebration. Allow me to say this: I cannot feel completely satisfied with what we have achieved. I shall only feel completely satisfied once this Europe at long last sees the emergence again of statesmen who can do justice to the name of statesmen in the spirit of the twentieth century and who can help to carry out what today is more than ever, more urgently than ever, the requirement of our age.

This brings me back to Robert Schuman and his decisive step.

It is not enough to commemorate him; it is not enough to honour him; what is necessary is to bear witness to his aims and to implement them without distorting them.

Only then - but then in great glory - will the sun break through and the lesson be drawn from the statement of our case formulated twenty years ago by the Europeans at the Congress in The Hague:

Europe is threatened - Europe is disunited.

The most serious threat to Europe is its disunity.

Allocution de M. S.L. MANSHOLT
à l'occasion
de la remise du Prix "Robert Schuman"
à l'Université de BONN
le 9 mai 1968

Sujet : Les Communautés Européennes - La réalisation des objectifs
de Robert Schuman

Sujet : Les Communautés européennes;
La réalisation des objectifs de Robert Schuman

Monsieur le recteur,
Messieurs les curateurs,
Mesdames, Messieurs,

D'abord un mot de remerciement.

Être honoré par l'attribution du prix qui porte le nom de l'homme qui a eu le courage de franchir le pas décisif en direction de l'intégration européenne à un moment historique de la plus grande importance,

recevoir ce prix dans cette université dont Robert Schuman a été étudiant dans sa jeunesse, c'est là une distinction que je sais apprécier avec une profonde reconnaissance et qui, je le sens, m'impose des devoirs.

Je tiens en outre à exprimer ma joie d'être reçu dans le cercle des titulaires actuels du prix, MM. Jean Monnet et Josef Bech; le nom de l'un, auquel je me suis lié par l'amitié, est un programme; M. le ministre Bech est, et, je l'espère, pour longtemps encore, le vivant souvenir de ce grand moment de l'histoire que fut la naissance de l'Europe. Permettez-moi enfin d'ajouter un mot de remerciement pour le fondateur du prix, M. Alfred Töpfer, dont la générosité nous permet de vivre ensemble cet instant.

Mesdames, Messieurs, je viens de parler d'un pas décisif franchi par Robert Schuman. Je ne l'ai pas fait sans intention. Je voudrais donner ici les raisons de ce rappel. Ce que j'appelle le pas décisif dans l'oeuvre multiple et imposante de Robert Schuman, c'est en effet la création d'une

autorité supranationale dans le cadre d'une structure démocratique des Communautés européennes.

Les préparatifs de cette journée m'ont donné l'occasion non seulement de rafraîchir mes souvenirs en ce qui concerne les plans, passés dans l'histoire, d'hommes qui ont pensé en Européens au cours des siècles écoulés, mais aussi de réfléchir à l'expérience acquise dans le travail pratique des dix dernières années, auquel j'ai participé.

Les résultats de ces deux séries de réflexion m'ont fortifié dans la conviction que la structure supranationale est précisément la pensée centrale, la pensée décisive de l'intégration.

Mesdames, Messieurs, le souhait d'unité européenne, d'une unité organisée, se rencontre chez de nombreux penseurs, de nombreuses nations.

En 1929 parut l'ouvrage en trois volumes de Jacob ter Meulen, bibliothécaire au Palais de la Paix à La Haye, sous le titre

"L'idée d'organisation internationale dans son développement".

En 1.200 pages - ce livre pourrait être, par son ampleur et son souci d'approfondir, presque une thèse allemande - l'auteur discute tous les plans et toutes les idées relatives à l'union européenne qui ont été développés, dans une optique plus ou moins réaliste, durant les 600 dernières années.

L'idée d'organisation internationale est donc tout à fait dépourvue du charme de la nouveauté.

Ne craignez pas que je vous confronte à 600 années d'histoire. Mais permettez-moi de rappeler qu'à côté des nombreux motifs sur lesquels était fondée la nécessité de cette union

- la paix, une communauté juridique digne de l'homme, la propagation du christianisme, la peur des mahométans - à côté des formes multiples que l'on estimait importantes pour réaliser cette union,

on rencontre à tout moment, dans les projets méritant d'être pris au sérieux, la question

de l'organisation "libre" ou "hégémonique"

et que le problème de

la souveraineté des Etats membres

joue un rôle essentiel. Il ne manque pas de propositions préconisant la

"position d'hégémonie d'un dominateur fort"

dans de telles communautés, mais on remarque aussi des penseurs qui exigent

un organisme exécutif doté de pouvoirs véritables

et qui

plaident en faveur de décisions prises à la majorité, les problèmes constitutionnels eux-mêmes devant être soumis aux délibérations de la majorité.

Il n'est pas sans attrait de suivre ces démarches de penseurs des siècles écoulés et de découvrir que les idées de différents

penseurs de diverses nationalités ne coïncident pas nécessairement avec les préférences ou les aversions des gouvernements actuellement en fonction dans leurs pays natals sur les problèmes de la solution supranationale, des organismes supranationaux dotés de compétences véritables et de la possibilité de décisions prises à la majorité.

J'aimerais citer un homme - vous saisirez immédiatement pourquoi, et je compte sur votre indulgente compréhension - qui n'a guère confiance dans le désintéressement du partenaire le plus fort d'une telle Communauté et qui, pour cette raison, aboutit à une solution différente pour résoudre les tâches supranationales.

Je cite ter Meulen :

"Un écrivain s'est demandé si une nation déterminée ne serait pas éventuellement le meilleur gardien des intérêts internationaux. Il ne voulait pas dire par là qu'il conviendrait de confier à un pays puissant la direction de l'organisation ou de lui laisser le soin d'exécuter les décisions, mais il songeait plutôt à une sorte de contrôle protecteur, qui offrirait la meilleure garantie pour le développement ultérieur d'un internationalisme véritable. Cet auteur (français) soutenait non seulement l'idée qu'une ville hollandaise, La Haye ou surtout Utrecht, offrirait des avantages particuliers, mais il estimait aussi que les ambassadeurs ou les autres hauts fonctionnaires de la Fédération devraient autant que possible être originaires de cette ville et être hollandais..."

Mesdames, Messieurs, pour ne pas exposer à des soupçons non fondés quelque homme d'Etat français contemporain, je me sens obligé de souligner que ce plan a été émis par l'abbé de Saint-Pierre en 1713....

Plus la date de naissance de ces plans qui se succèdent sans relâche occupant les meilleurs esprits, se rapproche du 19ème siècle et de la fin de ce siècle, plus les formes de structure supranationale deviennent floues. L'Etat national et la notion de sa souveraineté font s'évanouir les espoirs de structures supranationales. On songe involontairement au philosophe hollandais de l'histoire, Jan Huizinga, qui, dans son ouvrage écrit pendant la deuxième guerre mondiale, "Geschiedenis Wereld" (titre français : "A l'aube de la paix"), aboutit à cette constatation :

"Ce serait une acquisition d'une valeur inestimable si l'homme moyen quelque peu développé finissait par reconnaître combien, presque partout, la notion de nationalité est surestimée et mal appréciée. Cette surestimation n'est certainement pas le fait des seuls fascistes et de leurs adhérents, mais de nous tous. Cette opinion qui nous a été inculquée avec tant d'insistance, selon laquelle les nations sont les produits séculaires, non pas certes du sang et du sol, mais de circonstances historiques déterminées de façon inéluctable, apparaît déjà à la lumière de l'observation historique la plus sommaire comme une erreur grossière. Comprendre cela n'est pas affaire de convictions politiques ou de conviction du monde, mais requiert seulement un minimum de connaissances historiques et de jugement".

Comme je l'ai dit, plus on se rapproche de notre époque, et plus modestes deviennent les propositions concernant les formes de la coopération internationale. Les auteurs de ces plans sont conscients de la résistance à laquelle il se heurtent, et qui est déterminée maintenant plus que jamais par le fait de penser en termes de souveraineté nationale. Ils sont satisfaits et poussent déjà des cris de joie quand il réussissent à amener devant une table de conférence les représentants de ces souverainetés, selon le mot d'ordre : "Des conversations valent mieux qu'une fusillade". Naturellement, ceci est exact. Mais on oublie seulement

que des conversations inutiles, indécises, n'aboutissent à aucune solution, mais provoquent à la longue un profond mécontentement parmi les peuples; car ces derniers sont conscients de la différence entre les mots et les actes !

Avec tout le respect que méritent la bonne volonté, l'optimisme naïf et l'espoir idéaliste qui animent ces internationalistes, ils sous-estiment simplement l'élément de puissance dans la politique. Non sans songer aux Nations unies, je citerai ce passage où Jan Huizinga donne son opinion sur la Société des Nations :

"Ce qu'on appelle la Société des Nations était une ligue d'Etats, mais non une fédération de peuples; c'était un rassemblement sans cohésion en vue d'objectifs déterminés. Il n'y avait pas la moindre apparence d'une union fédérale".

Précisément, ces temps derniers, nous avons sans cesse entendu déplorer que les conventions des organismes régionaux ou fonctionnels des Nations unies ne soient guère plus que des professions de foi murmurées du bout des lèvres. Ce que nous offre l'organisation mondiale sur le plan politique n'est qu'une série ininterrompue de déceptions - depuis le désarmement jusqu'au conflit du Moyen-Orient.

Combien nous sommes éloignés de ce que Jan Huizinga a défini comme la nécessité de l'après-guerre :

"Dans la forme future de coexistence, le monde n'a besoin de rien perdre de sa riche multiplicité d'Etats, de peuples et de patries. Au contraire, l'ère qui s'annonce sera une période de culture, durant laquelle les sentiments d'attachement que nous appelons nationaux ou patriotiques devront se répartir sur le plus grand nombre possible d'unités de territoire et de population point trop vastes.

Le bonheur des temps futurs est dans l'union fédérale d'unités socio-économico-politiques limitées..."

Je n'estime pas du tout invraisemblable que l'inquiétude sociale que nous rencontrons aujourd'hui de toute part ne trouve en partie sa cause dans ce malaise instinctif qu'engendre la contradiction entre les paroles et les actes de l'Establishment; cette contradiction, entre des déclarations d'unité de façade et l'incapacité pratique à réaliser les tâches qui s'imposent de l'intérieur et de l'extérieur au monde développé.

Nous ne manquons pas de connaissances scientifiques. Nous ne manquons pas de programmes fondés en raison pour résoudre les principaux problèmes mondiaux et régionaux. Mais nous manquons de la volonté de créer la structure politique, les organismes exécutifs dans le cadre d'une structure démocratique, grâce auxquels la compréhension des problèmes sera suivie d'une action résolue dont les dimensions soient conformes aux exigences modernes.

Je songe par exemple à la première phase de l'après-guerre. Le plan Marshall était conçu dans l'optique américaine comme une aide à un plan de reconstruction de l'ensemble de l'Europe. Il faut s'en prendre aux gouvernements des pays européens si ce qui a été réalisé ne va pas au-delà d'une coordination imparfaite des plans nationaux de quelques pays de l'Europe de l'ouest. Certains des problèmes structurels actuels de l'Europe occidentale, qui ébranlent la société, sont une conséquence de l'étroitesse politique qui a marqué le départ de la reconstruction européenne.

Cette apparence trompeuse, cette contradiction entre les paroles et les actes, Robert Schuman les a brisées sur le plan européen. Se fondant sur l'expérience des négociations du Conseil de l'Europe, dont les

résultats ont été conformes à cette idée erronée imposée à nos peuples selon laquelle un centre de discussion pourrait remplacer la fédération européenne, Robert Schuman a lié la proposition de la Communauté du charbon et de l'acier à cette condition qui signifiait le passage résolu à la construction d'une organisation fédérale.

Il vaut la peine de citer les documents décisifs dans lesquels se manifeste cette démarche éminemment politique.

Les négociations sur le Conseil de l'Europe avaient commencé elles aussi par une perspective fédérale et s'étaient terminées par une unité de façade. Robert Schuman a voulu alors éviter cet écueil. De là son invitation, adressée sans doute à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe, mais à la condition qu'ils approuvent la création d'une haute autorité, dont les pouvoirs pourraient être défini dans le détail au cours de négociations.

Les divergences de vue quant à la structure se manifestent avec une netteté particulière dans les documents échangés entre les gouvernements français et britannique en fonction à l'époque.

Dans ce document du gouvernement français, devenu depuis lors historique, paru il y a exactement 18 ans, il est dit ceci :

"Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous le contrôle d'une haute autorité dans une organisation ouverte aux autres pays européens".

Après la première conversation avec l'ambassadeur français à Londres, le ministre britannique des affaires étrangères, M. Bevin, informe son ambassadeur à Paris de cette conversation :

"Le gouvernement français propose que soit créée une autorité qui sera chargé du contrôle et de la production de tout l'acier et de tout le charbon produit en Europe occidentale. Cette autorité

n'aurait pas de droits de propriété, mais un pouvoir de contrôle. M. Massigli (l'ambassadeur français) a déclaré que le gouvernement français estimait que c'était là la première proposition concrète visant à réaliser l'unité de l'Europe occidentale".

Deux jours plus tard, M. Bevin rend hommage à la chambre des communes à la déclaration française : il est bienveillant, mais au fond réticent.

Ce fut alors Jean Monnet qui, au cours de plusieurs conversations tenues entre le 14 et le 19 mai 1950, expliqua à ses partenaires anglais que les pays participant aux négociations devraient approuver en principe la structure avant de passer à l'élaboration et à l'application pratique des propositions.

Le 25 mai, M. Bevin décline la proposition de réunir une conférence des gouvernements. Il recommande des conversations franco-allemandes auxquelles l'Angleterre participerait, mais avec la réserve qu'elle ne déciderait que plus tard si elle était prête à accepter les principes de cette structure.

Le même jour, le gouvernement français remettait au gouvernement britannique un mémorandum dont le paragraphe principal est rédigé comme suit :

"Avec pour objectif principal la garantie de la paix, de la solidarité européenne, du progrès économique et social, le gouvernement français a proposé une action dans un domaine limité et décisif. Cette action consiste à mettre en commun la production européenne de charbon et d'acier et à assurer la formation d'une nouvelle haute autorité dont les décisions seraient obligatoires pour tous les pays membres".

Le gouvernement britannique devait donner son accord à un communiqué ainsi libellé, qui devait être signé par les pays désireux de participer aux négociations sur les propositions françaises.

Le 27 mai 1950, le gouvernement britannique fit savoir qu'il ne pouvait souscrire aucun engagement de mettre en commun les ressources ou de former une communauté disposant de certains droits souverains comme condition préalable à la participation à des négociations internationales.

La suite de cette correspondance diplomatique fait ressortir que Londres a fait une vaine tentative pour discuter préalablement dans une conférence de ministres sur l'accord de principe à la structure proposée. Mais Robert Schuman ne se laisse pas détourner de son projet.

Le 24 juin 1950, le gouvernement français transmettait aux cinq partenaires qui étaient disposés à commencer l'aventure supranationale et à franchir ainsi le premier pas historique vers une unité véritable un document de travail que Jean Monnet a commenté devant la presse le 27 juin 1950.

Ce document propose une fusion partielle des droits de souveraineté par l'institution d'une haute autorité commune qui sera un organisme exécutif et administratif. Cette haute autorité sera responsable devant une assemblée commune élue par les parlements des pays participants. Des voies de recours devant une instance d'arbitrage doivent être créées.

Il est bon de se rappeler cette démarche après bientôt vingt ans. Est-il une occasion plus favorable que la remise d'un prix portant le nom de Robert Schuman, et dont le premier titulaire a été Jean Monnet ?

A une époque de crise institutionnelle des Communautés européennes, il est nécessaire de rappeler ce point de départ si l'on veut tirer des expériences pratiques faites jusqu'ici les conclusions qui s'imposent.

Nous savons, par l'expérience de ces dernières années, que l'opposition qui se dessine ici entre l'acceptation ou le refus de structures supranationales n'est pas un élément typique et invariable du comportement de certains pays : par exemple, dans le tableau historique que nous venons d'esquisser, la France et l'Angleterre. Les gouvernements changent, et avec eux changent certaines positions. Le mérite de Robert Schuman a été également de savoir utiliser - pour citer un auteur allemand - "une heure astrale de l'Europe". C'est aussi là une leçon précieuse pour nous : apprécier à quel moment on peut tenter une démarche et quelle démarche on peut tenter avec des chances de succès.

Aujourd'hui et dans les années à venir, le traité qui a été alors conçu et réalisé est l'un des trois traités qui doivent être fondus en un traité commun des Communautés européennes.

Avant d'en venir à des considérations et à des conclusions concernant cette tâche future, il me paraît nécessaire de dire quelques mots sur cette période qui explique la diversité de ces trois traités qu'il s'agit maintenant de fondre en un seul.

Vous vous souvenez que depuis l'été 1950, le problème de la défense européenne commune était en discussion. La cause n'en était pas un vœu délibéré des partisans de l'union européenne, qui, après le charbon et l'acier, auraient obligatoirement songé aux armées comme

objectif d'intégration le plus proche. La cause en était plutôt la guerre de Corée, qui a démontré qu'il existait encore une puissance mondiale capable de chercher à réaliser un objectif politique par les moyens de la violence. Cet état de fait a imposé le point de vue selon lequel on ne pouvait pas se consacrer exclusivement à la reconstruction interne de l'Europe, mais il fallait songer aussi à assurer sa sécurité vis-à-vis de l'extérieur.

Telles furent les origines du plan d'une Communauté européenne de défense. Ce plan impliquait nécessairement une communauté politique : la chose est claire pour tous ceux qui, animés par l'esprit démocratique, conçoivent l'appareil militaire comme subordonné à la politique et au service de celle-ci, et non comme un "Etat dans l'Etat".

Le plan d'une Communauté européenne de défense et celui d'une communauté politique étaient étroitement liés.

Vous savez que ces deux plans ont échoué. L'heure astrale de Robert Schuman était passée.

Permettez-moi cependant deux remarques sur ce projet.

Dans ce projet de communauté politique, l'esprit du 9 mai est encore vivant et agissant. On ne devrait pas laisser effacer son souvenir par des plans Fouchet numérotés, qui, en fin de compte, se réduisent à une illustration de cette constatation pénible que d'authentiques démarches historiques peuvent, avec force belles paroles, devenir par escamotage des décors en trompe-l'œil.

Ma seconde remarque à propos de ce projet de communauté politique se réfère à cette séance plénière du Parlement européen du 10 mars 1953 où Paul-Henri Spaak, a remis solennellement au Conseil de ministres ce projet de statut.

M. Spaak, alors président de cette assemblée ad hoc, a commencé ainsi son discours :

"Il est manifestement impossible de garantir à chacun de nos Etats tous les droits afférents à une souveraineté indépendante, tout en pourvoyant aux intérêts et à la sécurité de tous. Des individus qui s'associent doivent abandonner une part de liberté pour conserver le reste. L'importance du sacrifice doit dépendre tant de la situation et des circonstances que du but à atteindre. Il est toujours difficile de faire le départ exact entre les droits auxquels il faut renoncer et ceux que l'on peut conserver; or, en l'occurrence, cette difficulté est augmentée par les différences de situation, de superficie, de coutumes et d'intérêts particuliers existant entre nos divers Etats.

Dans toutes nos délibérations sur cette question, nous n'avons eu garde de perdre de vue ce que nous considérons comme notre intérêt suprême, à savoir : la consolidation de notre union, dont dépendent notre prospérité, notre bonheur, notre sécurité et peut-être même notre existence. Cette considération importante, sérieusement et profondément gravée dans notre esprit, a amené chacun de nous à être plus conciliant sur des questions de moindre importance que l'on n'eût pu, autrement, l'espérer; aussi la constitution que nous présentons maintenant porte-t-elle la

marque d'un esprit d'accommodement, ainsi que de cette estime et de cette bonne volonté mutuelle que le caractère particulier de notre situation politique rendait indispensable.

Il serait peut-être présomptueux d'espérer la voir recueillir l'approbation sans réserve de tous les Etats, mais chacun d'eux considérera sans nul doute que, si l'on n'avait tenu compte que de son seul intérêt, les conséquences auraient pu être particulièrement désagréables ou préjudiciables à d'autres; nous espérons et croyons que cette constitution ne soulèvera que le minimum d'objections auquel on pouvait raisonnablement s'attendre; notre plus ardent désir est qu'elle contribue à assurer la prospérité durable de ce continent qui nous est si cher à tous et qu'elle garantisse sa liberté et son bonheur".

Mesdames, Messieurs, si j'ai rappelé cette longue citation, c'est surtout à cause de la déclaration qui suit ce passage du discours de M. Spaak :

Ces mots, a dit M. Spaak, ne sont pas de moi. Ils constituent un passage à peine démarqué de la lettre en date du 17 septembre 1787 adressée par Georges Washington à la Convention fédérale chargée d'élaborer la constitution des Etats-Unis d'Amérique.

Puisqu'on parle tant de "technological gap", ne serait-il pas opportun de parler aussi du "political gap" ?

Même le vœu pressant de l'assemblée ad hoc n'a pu empêcher une décision négative. Le travail du groupe de la commission constitutionnelle dirigé par M. von Brentano a été mis en pièces et enterré au cours des débats de conférences de ministres. Il attend une nouvelle heure astrale européenne.

Ce fut déjà une démarche courageuse, qui mérite d'être rappelée aujourd'hui, lorsque le ministre néerlandais des affaires étrangères alors en fonctions, M. Beyen, soumit à la conférence des ministres de la CECA, en juin 1955, à Messine, un memorandum qui donna son premier élan à l'intégration économique et au développement en commun de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

M. Beyen avait pris conscience du malaise croissant dans les milieux gouvernementaux à l'égard des solutions supranationales. La structure institutionnelle de la future Communauté économique et de la Communauté de l'énergie atomique devait dépendre du résultat d'une enquête visant à déterminer quel type d'institutions est nécessaire pour atteindre l'objectif fixé. M. Beyen encouragea ses collègues à accepter, compte tenu de l'objectif visé, les moyens qui se révéleraient nécessaires.

Vous connaissez tous le résultat : la structure institutionnelle des deux Communautés, dont les traités furent signés à Rome le 25 mars 1957.

L'institution supranationale, la "Commission" n'a pas pouvoir de décision. Elle dispose d'un droit de proposition qui est en même temps un devoir de proposition. Le pouvoir de décision appartient - dans le cadre des conditions que vous connaissez - au Conseil de ministres. Il y a là par rapport à la Communauté européenne du charbon et de l'acier un déplacement notable des compétences.

Il est indiscutable - et tout autre jugement serait dans ma bouche une atténuation de la vérité - que même cette structure a permis de prendre des décisions. Ce sont en fin de compte des hommes dotés de volonté qui se servent, bien ou mal, d'un instrument. Mais la confrontation entre la volonté humaine et la structure institutionnelle a des effets désavantageux lorsque la volonté d'atteindre l'objectif primitivement fixé s'atténue, s'affaiblit ou même disparaît.

On peut en trouver un exemple dans cette tendance qui dégrade le Conseil de ministres des Communautés européennes du rang d'institution communautaire à celui d'une conférence des ministres nationaux. Cette évolution peut s'aggraver si l'autorité supranationale, la "Commission" se laisse dépouiller de son rôle d'élément moteur de la Communauté pour se contenter du rôle d'une institution auxiliaire ("technocrates") d'une telle conférence des ministres nationaux. (C'est le mérite incontesté du président Hallstein, pendant les dix années de son mandat, que d'avoir vu ce danger et de l'avoir évité). Toutes ces éventualités qui peuvent se présenter sous de nombreuses variantes et s'appliquer à de nombreux cas particuliers plus ou moins importants, seront en définitive la conséquence de la structure institutionnelle fixée une fois pour toutes par le traité. Ceci est valable aussi, au fond, pour les crises institutionnelles que les Communautés ont traversées durant ces dernières années et dont elles souffrent encore. Les dix dernières années offrent des exemples d'évolution favorable aussi bien que d'évolution défavorable. Si l'on accepte cette structure insatisfaisante du traité, il faut aussi accepter ce risque.

Permettez-moi, dans mes conclusions, de revenir sur ces risques dans lesquels nous nous débattons aujourd'hui et qui pourraient nous être fatals. Je voudrais d'abord en terminer avec les considérations institutionnelles.

Il faut en effet accorder une importance décisive à une autre conséquence de cette structure : il s'agit de la faiblesse caractérisée du caractère démocratique de cette solution. J'illustrerai cet inconvénient par deux séries d'observations.

Sans doute le Conseil de ministres statue-t-il sur les propositions que la Commission lui a soumises. Mais il peut modifier ces propositions au cours des débats et avant d'arrêter sa décision. Nous voyons apparaître ici une carence du contrôle démocratique, carence inconcevable dans la structure actuelle des Etats nationaux - dans la mesure où celle-ci est vraiment démocratique : le citoyen de la Communauté n'est pas en mesure de suivre le processus de formation des lois. La proposition de la Commission est soumise pour avis au Parlement européen. Elle vient devant le Conseil de ministres munie de cet avis du Parlement européen. Le Conseil décide à huis clos. Les modifications du projet de loi jusqu'à son adoption sont soustraites - pour autant qu'il s'agisse de l'origine de ces modifications - aux regards du citoyen intéressé. Une "société ouverte" qui entend s'appuyer et qui doit s'appuyer sur la participation de ses citoyens pour être en droit d'attendre une coopération intelligente des hommes vivant dans la Communauté ne pourra pas accepter à la légère ce vice de structure.

La seconde remarque touchant les défauts de cette structure se rapporte au Parlement. Celui-ci n'a qu'une voix consultative et, en outre, un pouvoir de contrôle à l'égard d'une Commission qui, dans cette structure, n'est plus l'organe de décision. La position affaiblie qui est, dans cette structure, celle de l'organisme communautaire, la "Commission", a pour conséquence de priver le Parlement de tout pouvoir effectif : il n'est pas une assemblée législative; il peut s'opposer à un pouvoir exécutif qui n'est pas un pouvoir législatif. Le

véritable pouvoir législatif (le Conseil) est soustrait au contrôle. La faiblesse de l'élément démocratique dans cette structure est donc impliquée dans une évolution négative permanente, continue. Plus le droit communautaire se développe, plus l'intrication des économies nationales progresse, et plus le rôle du Parlement national s'amenuise par rapport à celui du ministre national qui se retranche derrière les décisions du Conseil de Bruxelles et, à tort ou à raison, se lave les mains en innocence. Si la perte d'influence du Parlement national n'est pas compensée sur le plan européen par de nouveaux droits conférés à un Parlement européen, alors la démocratie parlementaire tombe en déliquescence aussi bien sur le plan national que sur le plan européen, et nous évoluons dans la direction d'un "ancien régime".

Ces questions se poseront lorsqu'il sera question dans les années à venir de négocier sur la fusion des trois traités. Il faudra voir à ce moment-là si les gouvernements auront tout juste assez de courage pour une "minifusion", ou si l'on osera faire le nécessaire : rédiger un nouveau traité politique qui permette de franchir le pas vers la configuration future de ce continent. Les citoyens de nos pays, dont l'acte de foi en l'Europe implique un acte de foi en la démocratie, donc en une Europe démocratique, pourront souscrire à la déclaration récemment faite par les fédérations syndicales européennes : fusion, oui; mais pas à n'importe quel prix ! Pas au prix d'une trahison de la séparation des pouvoirs, et pas au prix d'une trahison du droit des citoyens de cette communauté à participer aux décisions.

J'ai eu récemment l'occasion d'exprimer ici, à Bonn, une profession de foi politique en ce qui concerne les problèmes de l'évolution interne des Communautés et la nécessité de son élargissement. Il y a des gens qui m'en tiennent rigueur. Je voudrais profiter de l'occasion qui s'offre aujourd'hui pour compléter cette profession de foi en formulant les conditions qui doivent être, à mon avis, remplies dans le développement institutionnel des Communautés.

Peut-être me tiendra-t-on rigueur de cela aussi, surtout parce que, dans un cas comme dans l'autre, j'aboutis à la conclusion que l'on rendrait un mauvais service à la cause de l'Europe - et c'est là une affaire qui engage notre avenir à tous - si, en raison de résistance temporaire, on s'estimait satisfait de solutions qui ont pour elles l'apparence trompeuse d'un succès momentané, mais signifient une renonciation irréparable aux perspectives d'avenir, qui sont l'essentiel.

Mesdames, Messieurs, il ne s'agit pas ici de s'offusquer ! Il faut me réfuter, si cela est possible. J'exprime une fois de plus mes soucis :

Il ne s'agit vraiment pas ici d'une jonglerie institutionnelle. Je vous ai parlé de l'affaiblissement institutionnel du traité instituant la CEE par rapport à la conception de Robert Schuman. Les risques que recèle cette solution bâtarde ont dès aujourd'hui des conséquences fatales. Ils ont abouti à ce que, depuis la crise de 1965, le Conseil, non content de rompre l'équilibre à son avantage, vise délibérément, par des attaques inqualifiables, à affaiblir la position de la Commission. La solution d'une présidence tournante avec un mandat abrégé tend nécessairement à empêcher la Commission de mener à bien sa tâche dans une action continue et consciente de ses fins. Mais, dans de tels efforts, le Conseil se dénature lui-même : d'institution communautaire qu'il était, il devient une assemblée des ministres des Etats membres.

La forme et le contenu sont ici inséparables. Et notre sort à tous est mis en jeu par cette absurde évolution à rebours qui s'offre à nous :

les liens supranationaux sont relâchés, deviennent une simple apparence - alors que la réalité d'aujourd'hui exige précisément le contraire, à savoir une union plus étroite dans des domaines toujours plus larges.

Il n'est vraiment pas nécessaire d'être prophète, mais il suffit de regarder les yeux grands ouverts le monde actuel pour savoir qu'ici même et aujourd'hui même s'accumulent les fautes de négligence qui attireront sur nous la malédiction des générations à venir.

Il serait vraiment salutaire que l'on prenne conscience de toute la signification profonde des paroles prononcées par M. Walter Hallstein dans le discours qu'il a tenu à Rome en janvier de cette année :
"Les nationalistes sont étriqués; les "réalistes" sont sots" !

Quelles sont du reste les manifestations de ce "réalisme" si froidement lucide, hélas ! et si terre-à-terre ?

Une misérable tentative d'aborder avec un peu de politique commerciale et quelques manipulations tarifaires le problème de l'élargissement de la Communauté à l'Angleterre et aux Pays scandinaves. Une tentative sans imagination ne faisant aucune place à l'expérience et aux leçons de l'histoire. Qui pis est, les manipulations de politique commerciale tendent nécessairement à renforcer cette étroitesse d'esprit et de l'état national pour détourner les esprits de la tâche nécessaire consistant à mettre au point une structure de construction commune. Ce que l'on prône comme un progrès n'est qu'une fuite dans le XIXème siècle.

Même sur le plan interne, il n'y a pas de décision vraiment importante qui tiendrait compte des réalités de l'époque présente et des tâches nouvelles qu'elle impose. Des commis voyageurs gouvernementaux nous offrent une maigre musique de fond, plus nuisible qu'utile, sur ce plan commercial où les dirigeants d'entreprise se sentent beaucoup plus à l'aise.

Et ce misérable train-train, qui dissimule les tâches vraiment nécessaires et freine leur réalisation, à une époque où les développements révolutionnaires de la politique sociale s'imposent sous nos yeux avec beaucoup plus d'acuité et de netteté que par exemple en 1948 et 1958.

Plus que jamais, il est impossible de se dérober à l'exigence d'une politique économique commune, d'une évolution industrielle et technique commune. Ce qui se présente complaisamment comme une "renationalisation" de la politique n'est en réalité qu'une fuite éperdue dans un passé irrévocablement révolu. Au lieu de trouver de larges solutions communautaires, nous liquidons par étroitesse nationaliste les amorces modestes de telles solutions, par exemple le programme de navigation intersidérale.

Notre retard ne tient pas à un manque de connaissances de base et de capacités de nos savants, mais plutôt à l'incapacité d'utiliser leurs connaissances à l'échelle des grands espaces aujourd'hui nécessaires. Ce qui est offert aux Etats-Unis ou en Union soviétique aux savants et aux techniciens pour la mise en oeuvre pratique de leurs connaissances, cela est refusé à ceux de notre continent par l'effet d'un provincialisme borné.

Notre champ d'action actuel est trop petit et notre structure institutionnelle est trop faible. On ne camouflera pas ce fait par des manoeuvres subtiles à la porte de derrière d'une Communauté dont l'entrée principale est maintenue verrouillée par notre myopie politique.

En fin de compte, il ne s'agit pas seulement de nos problèmes internes européens. Les changements de la structure sociale secouent le monde entier. Les calicots barbouillés de sentences morales déployés

les manifestations de rue ne sauraient remplacer la contribution exigée et attendue de nous à l'édification d'un monde digne de l'homme pacifique. Au lieu de liquidor, de façon aussi subtile que stupide, les premiers fondements d'une structure supranationale, nous devons non seulement poursuivre chez nous l'aménagement de ces structures, mais aussi rechercher et imposer la création de structures analogues dans d'autres organisations d'importance régionale ou mondiale.

Où trouver, pour ne citer qu'un exemple important, cet exécutif doté de pouvoirs limités mais véritables, capable de rédiger une charte de l'aide au développement dans l'esprit des conceptions d'un Tinbergen, et de faire passer ainsi ce problème du stade du bavardage philanthropique à celui des réalisations ?

Qui réalisera chez nous une forme de communauté capable de rendre à la notion de partnership les caractères qui permettront de la prendre au sérieux : un partnership avec les États-Unis, qui, nous le voyons aujourd'hui, est aussi nécessaire pour eux que pour nous.

Mesdames, Messieurs, nous participons aujourd'hui à une célébration. La remise du prix Schuman fait de moi l'objet de cette solennité. Permettez-moi de vous dire que je ne suis pas pleinement satisfait du chemin qui est derrière nous. Pleinement satisfait, je ne le serai que le jour où, dans cette Europe, nous verrons enfin surgir à nouveau des hommes d'État qui sachent honorer ce nom dans l'esprit du 20ème siècle et aider à la réalisation des tâches que notre époque nous impose aujourd'hui avec plus d'insistance, plus de nécessité que jamais.

Nous voici donc revenus à Robert Schuman et à sa démarche décisive.

Il ne suffit pas d'évoquer son souvenir; il ne suffit pas de le célébrer.

Il est nécessaire de garder présents à la mémoire ses objectifs et de les réaliser sans les dénaturer.

C'est seulement alors, mais avec quelle force ! que se manifestera la lumière et que sera tirée la conséquence du mot d'ordre formulé il y a vingt ans par les Européens au congrès de La Haye :

L'Europe est menacée - l'Europe est déchirée.

La plus grave menace qui pèse sur l'Europe est son déchirement.
